



POUR L'ENSEIGNEMENT
ET LA RECHERCHE

Le don de corps

Savez-vous que les dons de corps sont d'une importance capitale pour l'enseignement et la recherche?

Grâce à ces dons, les étudiants de différents programmes collégiaux et universitaires des sciences de la santé peuvent suivre un cours pratique d'anatomie humaine dans leur discipline et pratiquer les différentes manœuvres rattachées à leurs spécialités.

Les dons de corps rendent également possible le développement de nouvelles techniques et approches de soins ou d'intervention par les médecins spécialistes et autres professionnels de la santé.

Québec 



POUR L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE

Le don de corps

Québec 

Le don de corps

Qui peut faire don de son corps ?

Toute personne peut donner son corps à des fins d'enseignement et de recherche. Le mineur de moins de 14 ans peut également faire don de son corps, avec le consentement du titulaire de l'autorité parentale ou de son tuteur.

Quelle est la procédure à suivre ?

Si vous désirez faire don de votre corps après votre décès, il vous suffit :

- 1 De signer la carte de donneur.
- 2 De la faire contresigner par deux témoins majeurs (conjoint, enfant, père, mère, ami, etc.).
- 3 De la conserver avec vos papiers d'identité (permis de conduire, carte d'assurance maladie).
- 4 D'en informer les membres de votre famille et votre entourage.

Pour plus de renseignements

www.sante.gouv.qc.ca

**Santé
et Services sociaux**
Québec



Par la présente, je fais don de mon corps
à des fins d'enseignement et de recherche.

Nom du donneur (en lettres moulées)	Date de naissance (AAAA-MM-JJ)
Signature du donneur	Date de signature
Restrictions ou désirs particuliers, s'il y a lieu.	
Témoins	
Témoins	

Le signataire peut retirer son consentement en tout temps